



# CPADD

## CENTRE DE FORMATION AU DEMINAGE HUMANITAIRE

### AFRIQUE DE L'OUEST



C.P.A.D.D.

DCM – BP 966

COTONOU – BENIN

BP 22

OUIDAH – BENIN

Téléphone : 00.229.21.34.15.57 – 00.229.21.34.17.36

Téléphone mobile : 00.229.97 98 92 71 – 00 229 90 08 45 15

Site WEB : [www.cpadd.org](http://www.cpadd.org)

E-mail : [info@cpadd.org](mailto:info@cpadd.org)

## **SOMMAIRE**

1. Présentation du CPADD **Page 02**
2. Modalités de participation aux actions de formation (partie réservée aux organismes civils) **Page 09**
3. Programmation des actions de formation (année 2009) **Page 11**
4. Fiche de stage « Formation de formateurs aux techniques de base de déminage et de dépollution » (dispensé en français du 09/02 au 17/04/09) ; **Page 12**
5. Fiche de stage « Inspecteur d'assurance et de contrôle qualité » (dispensé en français du 27/04 au 19/06/09). **Page 17**
6. Fiche de stage « Officier d'état major de la filière déminage – dépollution » (dispensé en français au profit de la CEDEAO et des ONG du 22/06 au 17/07/09) **Page 21**
7. Fiche de stage « EOD de niveau 2 » (dispensé en français du 31/08 au 09/10/09). **Page 25**
8. Fiche de stage « Remise à niveau chef de section de déminage et de dépollution » (dispensé en français du 19/10 au 27/11/09). **Page 31**
9. Fiche de stage « EOD de niveau 3 » (dispensé en français dates arrêtées en fonction des expressions de besoins des ONG) **Page 36**

## **1. HISTORIQUE**

En février 2001, le séminaire de Bamako appelle les pays africains, Etats parties de la convention d'Ottawa, à mettre en œuvre les engagements pris, en particulier à travers une coopération régionale.

C'est dans ce cadre qu'avec le soutien de la France, le Bénin a annoncé la création d'une Ecole Nationale à Vocation Régionale spécialisée dans la formation au déminage humanitaire plus connue sous le sigle « CPADD » (centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution).

Implanté en 2002 au cœur de la ville historique de Ouidah (Sud Bénin), le CPADD est un centre de formation dont la vocation d'apporter conseil et assistance aux pays africains touchés par la problématique des mines et engins explosifs. Il propose notamment des formations répondant aux besoins des programmes de déminage humanitaire et des opérations de maintien de la paix.

Le CPADD a été inauguré le 25 avril 2003 par le ministre de la Défense nationale (M. Pierre OSHO) en présence de l'ambassadeur de France (M. François MIMIN) et de l'ambassadeur chargé de l'action pour le déminage et l'assistance aux victimes des mines antipersonnel (M. Gérard CHESNEL).

## **2. MISSION**

Apporter conseil et assistance aux pays africains touchés par le problème des mines terrestres et munitions non explosées, en proposant des formations répondant aux besoins des programmes de déminage humanitaire et des opérations de maintien de la paix engagés sur le continent africain.

## **3. DOMAINES D'ACTION**

L'action du CPADD s'inscrit dans le cadre de l'article 6 de la convention d'Ottawa. A ce titre, le champ de compétence du Centre de formation s'étend aujourd'hui à trois des cinq piliers de la lutte antimines. Il s'agit de :

- Prévention au danger des mines
- Elimination des mines terrestres et restes explosifs de guerre
- Destruction des stocks.

## **4. PARTENAIRES**

Les partenaires du CPADD peuvent être répartis en trois catégories :

- Centres de formation au déminage humanitaire
- Acteurs opérationnels de la lutte antimines
- Partenaires institutionnels.

## **5. MOYENS**

### **51. Encadrement international composé de :**

- Experts en déminage expatriés
- Formateurs spécialisés béninois
- Experts et consultant en provenance des ONG

### **52. Un environnement adapté :**

- Le CPADD offre de nombreuses facilités pour l'hébergement et la formation des stagiaires. Il propose en effet des conditions de vie et de travail attractives telles que des Salles de cours équipées de moyens pédagogiques modernes, des terrains d'entraînement et des polygones de destruction de munitions.

### **53. Des Equipements standardisés :**

- Tous les équipements utilisés dans le cadre des formations sont conformes aux normes internationales.

### **54. Des Financements institutionnels :**

- Le budget du CPADD est essentiellement mis en place par les gouvernements béninois et français. Les frais inhérents à la formation des stagiaires civils en provenance des organismes nationaux ou privés de lutte antimines sont pris en charge par les bailleurs de fonds internationaux.

## **6. FORMATIONS PROPOSEES (en français)**

### **61. Formation de formateurs aux techniques de base de déminage et de dépollution :**

durée : 10 semaines

- Le but de ce stage consiste à former des cadres destinés à occuper, au sein d'une unité militaire, d'un centre de lutte antimines, voire d'une organisation de déminage humanitaire, les fonctions de formateur spécialisé dans l'enseignement des techniques de base de déminage et de dépollution pyrotechnique.
- Les enseignements dispensés au cours de ce stage permettent aux futurs formateurs d'acquérir une grande aisance pédagogique. Par ailleurs, les connaissances et savoir-faire techniques qui leur sont inculqués sont en conformité avec les normes internationales de la lutte antimines (NILAM) édictées par les nations unies, ce qui confère à cette formation une vocation internationale.
- A l'issue de leur stage au CPADD, les formateurs sont capables de préparer, organiser et conduire des sessions de formation et plus particulièrement à enseigner les techniques de base de déminage et de dépollution. Ils peuvent ainsi participer, chacun dans leur pays d'origine, au développement d'une capacité nationale de déminage humanitaire pouvant être engagée dans le cadre de missions de maintien de la paix ou au sein d'un programme de déminage humanitaire mis en œuvre sous l'égide des nations unies.
- Enfin, ce stage inclut la formation de chef de section de déminage humanitaire chargé de l'encadrement opérationnel d'une trentaine de démineurs (cf.63).

**62. Formation d'officiers EM 2D (Démontage - Dépollution) : durée : 04 semaines**

- Le but de ce stage consiste à former des cadres susceptibles d'occuper, au sein d'une unité militaire, d'un centre de lutte antimines, voire d'une organisation de déminage humanitaire, les responsabilités inhérentes à la conception et à la gestion des opérations engagées sur le terrain.
- Directement placé sous l'autorité du directeur de programme ou du chef de la cellule G3 2D dans le cas d'une mission de maintien de la paix, l'officier détenteur de cette qualification est également responsable de la gestion du processus de garantie de la qualité concernant l'ensemble des activités du programme de lutte antimines duquel il dépend.
- Enfin, dans un contexte purement militaire, Il devra également assurer la mission d'encadrement et d'animation de la filière 2D.

**63. Formation de chefs de section de déminage et de dépollution pyrotechnique : durée : 6 semaines**

- Le stage a pour but de former des cadres susceptibles d'occuper, au sein d'une unité militaire ou d'une organisation de déminage humanitaire, les responsabilités inhérentes à la conduite des opérations de déminage et de dépollution pyrotechnique sur le terrain, à la tête d'un élément de déminage humanitaire d'une trentaine de démineurs.
- Le chef de section de déminage et de dépollution pyrotechnique est en charge de l'organisation et de la conduite des opérations d'élimination des mines et engins explosifs sur la portion de terrain qui lui a été attribuée.
- Enfin, il est le garant du strict respect des normes internationales dans tous les aspects de la mission qui lui est confiée.

**64. Formation d'inspecteurs d'assurance et de contrôle de la qualité : durée : 05 à 08 semaines**

- Le stage a pour but de former des cadres susceptibles d'occuper, au sein d'une unité militaire, d'un centre de lutte antimines, voire d'une organisation de déminage humanitaire, les responsabilités inhérentes à la gestion de tous les aspects du processus de garantie de qualité liés aux opérations d'élimination des mines et engins explosifs.
- Responsable auprès du directeur de programme, voire de l'officier chargé des opérations, l'inspecteur d'assurance qualité veille au développement et à l'application des normes techniques du début à la fin des opérations de déminage incluant la planification, la formation des opérateurs et toutes les phases menant à l'élimination de la menace.
- Il est par ailleurs responsable de l'ultime étape de contrôle de la qualité qui intervient entre la fin d'une opération de déminage et la restitution du terrain déminé.

#### **65. Formation EOD de niveau 2 : durée : 03 à 06 semaines**

- Le but de ce stage consiste à former des cadres aptes à participer, au sein d'une unité militaire, d'un centre de lutte antimines, voire d'une organisation de déminage humanitaire, aux opérations d'élimination des munitions atmosphériques terrestres jusqu'à 84mm de diamètre, susceptibles d'être rencontrées au cours d'opérations de déminage et de dépollution à caractère humanitaire.
- La qualification « EOD 2 » confère au spécialiste qui la détient les compétences nécessaires pour participer, au sein d'une équipe encadrée par un spécialiste de niveau 3, à la destruction in situ ou en fourneau des catégories de munitions suivantes : mines terrestres, sous-munitions, grenades, roquettes, projectiles d'artillerie et de mortier à l'exception des munitions à chargement non conventionnel.

#### **66. Formation EOD de niveau 3 : durée : 05 à 08 semaines**

- Le but de ce stage consiste à former des cadres aptes à participer, au sein d'une unité militaire, d'un centre de lutte antimines, voire d'une organisation de déminage humanitaire, aux opérations d'élimination des munitions atmosphériques terrestres jusqu'à 240mm de diamètre, susceptibles d'être rencontrées au cours d'opérations de déminage et de dépollution à caractère humanitaire.
- La qualification « EOD 3 » confère au spécialiste qui la détient les compétences nécessaires pour procéder, en qualité de chef d'équipe EOD, à la destruction in situ ou en fourneau des catégories de munitions suivantes : mines terrestres, sous-munitions, grenades, roquettes, projectiles d'artillerie et de mortier de tous types à l'exception des munitions à chargement non conventionnel.
- Enfin, placé sous la direction et la supervision technique d'un EOD titulaire de la qualification Niveau 4, le spécialiste niveau 3 peut participer aux opérations de neutralisation des munitions découvertes sur un chantier de déminage ou de dépollution pyrotechnique afin de pouvoir les déplacer en sécurité vers leur lieu de destruction.

#### **67. Formation aux techniques de base de déminage et de dépollution pyrotechnique : durée : 04 semaines**

- Le but de ce stage consiste à former des opérateurs aptes à mettre en oeuvre, au sein d'une unité militaire, d'un centre de lutte antimines, voire d'une organisation de déminage humanitaire, les techniques de base du déminage humanitaire.
- La qualification « démineur » confère à l'opérateur qui la détient les connaissances et savoir-faire lui permettant de procéder, en sécurité et dûment encadré, aux opérations de détection et de dégagement des mines et engins explosifs en vue de leur destruction.

**68. Stages de remise à niveau des formateurs aux techniques de base de déminage et de dépollution** : durée : 03 semaines

- Cette formation s'adresse aux cadres détenteurs de la qualification de « formateur aux techniques de base de déminage et de dépollution » obtenue au CPADD.
- Elle vise à remettre les connaissances des formateurs en conformité avec l'évolution des standards de la lutte antimines.
- Elle vise également à leur faire appréhender l'évolution de la menace ainsi que les nouveaux moyens d'intervention existants.

**69. Module d'éducation et de prévention au danger des mines et engins explosifs** : durée : 01 à 02 journées

- Ce module s'adresse au personnel des unités des forces africaines en attente, ainsi qu'aux membres des organisations internationales, ONG etc. susceptibles d'être confrontés à la présence de mines et munitions au cours de leurs activités professionnelles.
- Il vise à informer les participants sur la menace que représente les mines et engins explosifs issus des conflits armés et à leur inculquer des règles de comportement à adopter dans un environnement à risque.

## **7. FORMATIONS PROPOSEES (en anglais)**

**71. Formation de formateurs aux techniques de base de déminage et de dépollution** : durée : 10 semaines

- Identique au stage de formation de formateurs francophone précité, cette formation est dispensée en langue anglaise et s'adresse aux pays d'Afrique anglophone touchés par le problème des mines antipersonnel.

## **8. FORMATIONS A L'ETUDE**

**81. Formation à la gestion d'un programme d'action contre les mines** : durée : 04 à 05 semaines

- Cette formation s'adresse aux membres de centres de lutte antimines, voire d'organisations de déminage humanitaire détenteurs d'une solide formation technique et d'une expérience reconnue dans le domaine du déminage humanitaire et de la dépollution pyrotechnique.
- Elle a pour objectif de former des cadres capables de concevoir, planifier et gérer un programme d'action contre les mines dans tous les domaines (administratifs, logistiques, techniques, etc.) et dans le strict respect des normes internationales.

## **9. PROFIL DES STAGIAIRES**

- Officiers ou sous-officiers supérieurs des unités des forces africaines en attente.
- Cadres d'organisations internationales, de centres nationaux de lutte antimines, d'organisations non gouvernementales, voire d'organisations de déminage oeuvrant sur le continent africain.
- Hommes ou femmes ayant suivi une formation de démineur ou détenant une expérience opérationnelle probante dans le domaine de la lutte Antimines.

## **10. NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION DE FORMATION**

- 24 stagiaires.

## **11. NOMBRE DE STAGIAIRES FORMES DEPUIS LA CREATION DU CPADD**

(676 qualifications attribuées depuis mars 2003)

- 50 officiers d'état-major de la filière 2D
- 276 formateurs aux techniques de base de déminage
- 291 chefs de section de déminage et dépollution pyrotechnique
- 36 inspecteurs d'assurance et contrôle Qualité
- 12 EOD de niveau 2 (EOD-2)
- 11 EOD de niveau 3 (EOD-3)
- 35 formateurs remis à niveau
- 400 démineurs formés aux techniques de base
- 1115 personnes sensibilisées au danger des mines

## **12. DOSSIERS EN COURS**

- Certification de deux modules de formation auprès du service instruction du département maintien de la paix de l'ONU (DPKO).
- Traduction en français des IMAS, avec l'appui de l'Organisation Internationale de la Francophonie et du CIDH-G.
- Création d'une bibliothèque francophone en ligne, en partenariat avec le CIDH-G, la Mauritanie et le Sénégal.
- Augmentation de la capacité d'accueil du CPADD afin de pouvoir conduire au moins deux stages de niveau différent simultanément (coût du projet 1 250 000 euros).
- Ouverture des formations au pays anglophones. Le CPADD a organisé le premier stage anglophone en août 2007.
- Ouverture des formations au pays lusophones. Le CPADD étudie la possibilité d'ouvrir un stage formateur aux pays africains lusophones en 2010.
- Déploiement d'équipes de formateurs. Le Bénin étudie actuellement la possibilité de déployer des formateurs dans les pays affectés par le problème des mines sous réserve que ces pays en fassent la demande.
- Recherche de nouveaux partenaires institutionnels et privés.

### 13. CONTACTS

- Directeur du centre : Colonel Norbert BADET  
Tel : 00.229.21.34.15.57  
Email : [norbert.badet@cpadd.org](mailto:norbert.badet@cpadd.org)
- Directeur des Etudes : Lieutenant colonel Gilles CANIN  
Tel : 00.229.21.34.17.36  
Cel : 00.229.90.08.45.15  
Email : [gilles.canin@cpadd.org](mailto:gilles.canin@cpadd.org)
- Expert en déminage : Adjudant-chef Laurent ARNICOT  
Tel : 00.229.21.34.17.36  
Cel : 00.229.90.08.45.16  
Email : [laurent.arnicot@cpadd.org](mailto:laurent.arnicot@cpadd.org)

# MODALITES DE PARTICIPATION AUX ACTIONS DE FORMATION

*(Partie réservée aux organismes civils)*

## 1. ORGANISATION :

Les stagiaires admis en formation sont intégrés aux promotions d'officiers et de sous-officiers africains spécialisés dans le domaine du déminage post conflictuel et humanitaire.

## 2. DEPOT DE CANDIDATURE / CONDITIONS D'ADMISSION :

La planification annuelle des actions de formations ainsi que les fiches descriptives des stages peuvent être obtenus sur simple consultation du site Web à l'adresse suivante : [www.cpadd.org](http://www.cpadd.org).

Les dossiers renseignés doivent être retournés au CPADD au plus tard deux mois avant le début du stage afin qu'il puisse être statué sur la validité des candidatures et permettre une gestion efficace des formalités administratives d'inscription.

La décision d'admission en formation demeure du domaine de responsabilité du CPADD. Tout rejet de candidature fera l'objet d'une gestion personnalisée du dossier en liaison avec l'organisation ayant proposé le candidat.

## 3. ENCADREMENT :

Le Bénin apprécierait de pouvoir bénéficier ponctuellement de formateurs, voire d'experts (africains et occidentaux) mis gracieusement à la disposition du CPADD par les organismes bénéficiaires des formations.

La présence de ces experts facilitera l'intégration des stagiaires civils dans leur nouvel environnement et permettra l'évolution des modules de formations au travers des échanges d'expérience qui ne manqueront pas d'avoir lieu entre les formateurs de diverses origines.

## 4. PARTICIPATION AUX FRAIS DE STAGE :

Les frais de stage sont établis sur la base d'un coût journalier de 32 800 francs CFA par stagiaire, soit 50 euros. Ce montant couvre la formation proprement dite, les documents de travail, l'amortissement des matériels d'instruction, le défraiement des intervenants extérieurs ainsi que les frais d'hébergement et d'alimentation.

Les frais de transport aérien aller et retour du pays d'origine au Bénin, ainsi que le perdiem du stagiaire demeurent à la charge de l'organisme bénéficiaire de la formation.

Le règlement des frais de participation doit être effectué, par les organismes bénéficiaires des formations, avant le premier jour de stage. Ces fonds doivent être virés sur un compte courant dont les coordonnées sont les suivantes :

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB	Domiciliation
B0061	01002	07252030004	89	BANK OF AFRICA BENIN
IBAN : BJ96 B006 1010 0207 2520 3000 489				

En référence aux éléments ci-dessus, le coût affiché des formations jusqu'au 31 décembre 2009 est le suivant :

- Stage de formateur aux techniques de base de déminage et de dépollution (au profit des pays francophones ou anglophones)	3 750 euros
- Stage d'inspecteur d'assurance et de contrôle qualité	3 250 euros
- Stage EOD de niveau 2	2 250 euros
- Stage EOD de niveau 3	3 250 euros
- Stage d'officier EM 2D (officier opérations)	1 500 euros

## **5. COUVERTURE JURIDIQUE :**

La couverture juridique des formateurs expatriés détachés au profit du CPADD par les Etats ou Organisations partenaires ainsi que celle des stagiaires mis en formation par des organismes civils est à la charge de la Partie béninoise, notamment en cas d'accident survenu dans le cadre des activités liées au déroulement du stage.

L'organisation bénéficiaire des formations devra quant à elle contracter, au profit des stagiaires et formateurs détachés, une assurance décès invalidité ainsi qu'une assurance rapatriement.



## FICHE DE STAGE

REPUBLIQUE DU BENIN		PROJET : CPADD
<b>Lieu de déroulement du stage :</b>	Centre de Perfectionnement aux Actions post conflictuelles de déminage et de dépollution (Bénin).	
<b>Intitulé du stage :</b>	<b>Formateur aux techniques de base de déminage et de dépollution</b> (formation dispensée en <u>français</u> )	
<b>But du stage :</b>	Former des formateurs francophones qui, à l'issue de leur stage au CPADD, seront aptes à enseigner les techniques de base de déminage et de dépollution ainsi qu'à diriger une section de déminage humanitaire dans le cadre d'un programme de lutte Antimines une opération de maintien de la paix.	
<b>Langue de travail :</b>	Français	
<b>Durée du stage :</b>	75 jours	
<b>Dates de stage :</b>	<b>du 09 février au 17 avril 2009</b>	
<b>Coût forfaitaire par stagiaire :</b>	<b>3 750 €</b> (2 459 840 francs CFA)	
<b>Capacité d'accueil du stage :</b>	24 stagiaires	
<b>Date limite d'envoi du dossier de candidature</b>	04 décembre 2008.	
<b>Documents administratifs à joindre au dossier :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche individuelle d'état civil (ou équivalent)</li> <li>- Photocopie du passeport</li> <li>- 2 photos d'identité récentes</li> <li>- Curriculum vitae du candidat</li> <li>- Photocopie des diplômes détenus</li> <li>- Attestation d'assurance décès – invalidité</li> <li>- Attestation d'assurance rapatriement</li> <li>- Certificat médical d'aptitude aux activités physiques et sportives</li> </ul>	
<b>Documents administratifs à détenir à l'arrivée sur le territoire :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passeport avec visa valide pour la durée du séjour</li> <li>- Carnet international de vaccination à jour</li> </ul>	
<b>Conditions d'admission en formation :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre officier subalterne ou sous-officier supérieur de l'Arme du génie ou de toute autre Arme ou Armée, si possible d'une structure dite opérationnelle ou,</li> <li>- Etre cadre d'une organisation internationale, d'un centre national de lutte Antimines ou d'une organisation de déminage humanitaire.</li> <li>- Disposer d'un large potentiel ainsi que des capacités</li> </ul>	

	<p>intellectuelles permettant de suivre ce module de formation.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Maîtriser parfaitement la langue française.</li><li>- Etre physiquement et psychologiquement apte au travail dans un environnement à risque.</li></ul>
<b>Conditions de radiation du stage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Toute note inférieure à 10/20 au test Directeur de Mise en œuvre des explosifs (DMO) entraînera la radiation du candidat et son retour dans son pays d'origine.</li></ul>

## FICHE DE STAGE

**Module :** « **FORMATION DE FORMATEURS AUX TECHNIQUES DE BASE DE DEMINAGE ET DE DEPOLLUTION** »

<b>Objectif de la formation</b>	Former des formateurs francophones qui, à l'issue de leur stage au CPADD, seront aptes à enseigner les techniques de base de déminage et de dépollution ainsi qu'à diriger une section de déminage humanitaire dans le cadre d'un programme de lutte Antimines.
<b>Durée</b>	<b>10 semaines, soit 350 heures.</b>
<b>Conditions d'admission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etre officier subalterne ou sous-officier supérieur de l'Arme du génie ou de toute autre Arme ou Armée, si possible d'une structure dite opérationnelle ou,</li> <li>▪ Etre cadre d'une organisation internationale, d'un centre national de lutte Antimines ou d'une organisation de déminage humanitaire</li> <li>▪ Etre capable de s'exprimer et de rédiger en français</li> <li>▪ Etre psychologiquement apte au travail dans un environnement à risque</li> <li>▪ Etre physiquement apte à la pratique d'activités physiques et sportives</li> </ul>
<b>Conditions de radiation du stage</b>	- Toute note inférieure à 10/20 au test Directeur de Mise en œuvre des explosifs (DMO) entraînera la radiation du candidat et son retour dans son pays d'origine.

### REPARTITION PAR COMPOSANTE DE FORMATION

<b>Total horaire</b>	<b>350 h</b>	<b>100 %</b>
<b>Module pédagogique</b>	<b>95 h</b>	<b>27 %</b>
<b>Module technique</b>	<b>195 h</b>	<b>55 %</b>
<b>Module sécurité</b>	<b>40 h</b>	<b>12 %</b>
<b>Environnement à la formation</b>	<b>20 h</b>	<b>6 %</b>
<b>Validation de la formation</b>	Les stagiaires ayant satisfait à l'ensemble des évaluations théoriques et pratiques se verront décerner un diplôme attestant de leur capacité à tenir les fonctions de formateur aux techniques de base de déminage et de dépollution et de chef de section de déminage humanitaire.	

### PROGRAMME GENERAL

<b>Le rôle du formateur</b>		
<b>OBJECTIF 1</b>	<b>SFG 10</b>	▪ Connaître les principes de la formation pour adulte
	<b>SFG 11</b>	▪ Connaître et savoir utiliser les méthodes et outils pédagogiques
	<b>SFG 12</b>	▪ Savoir organiser et conduire une séance d'instruction

<b>OBJECTIF 2</b>	<b>L'organisation et la gestion d'un stage</b>	
	<b>SFG 20</b>	▪ Savoir concevoir et planifier un programme de formation
	<b>SFG 21</b>	▪ Savoir concevoir et mettre en œuvre un processus d'évaluation
	<b>SFG 22</b>	▪ Savoir gérer un stage
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Se situer dans l'environnement de l'action humanitaire</b>	
	<b>SFG 30</b>	▪ Connaître les acteurs de la solidarité internationale
	<b>SFG 31</b>	▪ Connaître la problématique des mines et la lutte antimines
	<b>SFG 32</b>	▪ Connaître les rôles et responsabilités des acteurs de la lutte antimines

<b>OBJECTIF 4</b>	<b>La réglementation internationale</b>	
	<b>SFG 40</b>	▪ Connaître la convention d'Ottawa
	<b>SFG 41</b>	▪ Connaître la convention de 1980
	<b>SFG 42</b>	▪ Connaître normes internationales de la lutte Antimines et les SOP
<b>OBJECTIF 5</b>	<b>Le soutien sanitaire des opérations</b>	
	<b>SFG 50</b>	▪ Attestation de formation aux premiers secours
	<b>SFG 51</b>	▪ Connaître le soutien sanitaire des opérations de déminage
	<b>SFG 52</b>	▪ Connaître et savoir mettre en œuvre la procédure EVASAN
<b>OBJECTIF 6</b>	<b>La matérialisation des zones dangereuses</b>	
	<b>SFG 60</b>	▪ Connaître les différents systèmes de marquage
	<b>SFG 61</b>	▪ Connaître les moyens et techniques de marquage
	<b>SFG 62</b>	▪ Savoir matérialiser une zone dangereuse
<b>OBJECTIF 7</b>	<b>Rôle et responsabilités du chef de section de déminage</b>	
	<b>SFG 70</b>	▪ Connaître le rôle et les responsabilités du chef de section de déminage
	<b>SFG 71</b>	▪ Savoir diriger une section de déminage en opération
	<b>SFG 72</b>	▪ Connaître et savoir utiliser la documentation du chef de section
<b>OBJECTIF 8</b>	<b>L'organisation et la conduite de chantier</b>	
	<b>SFG 80</b>	▪ Savoir organiser et conduire un chantier de déminage de zone
	<b>SFG 81</b>	▪ Savoir organiser et conduire un chantier de dépollution pyrotechnique
	<b>SFG 82</b>	▪ Savoir organiser et conduire un chantier de déminage d'itinéraire
<b>OBJECTIF 9</b>	<b>Les techniques de base de déminage et de dépollution</b>	
	<b>SFG 90</b>	▪ Connaître et savoir utiliser les équipements de protection du démineur
	<b>SFG 91</b>	▪ Connaître et savoir utiliser les outils du démineur
	<b>SFG 92</b>	▪ Connaître les différentes techniques de déminage
<b>OBJECTIF 10</b>	<b>Les différents aspects de la pollution pyrotechnique</b>	
	<b>SFG 100</b>	▪ Connaître les munitions d'attente
	<b>SFG 101</b>	▪ Connaître les munitions d'attaque
	<b>SFG 102</b>	▪ Connaître les dispositifs de piégeage
	<b>SFG 103</b>	▪ Connaître les procédures de neutralisation des mines terrestres

<b>OBJECTIF 11</b>	<b>Organisation et conduite d'une opération de destruction de munitions</b>	
	<b>SFG 110</b>	▪ Connaître et savoir mettre en œuvre les explosifs et artifices
	<b>SFG 111</b>	▪ Connaître et savoir appliquer les mesures de sécurité et de sauvegarde
	<b>SFG 112</b>	▪ Savoir détruire en sécurité les munitions isolées et en fourneau
<b>OBJECTIF 12</b>	<b>L'étude globale d'impact</b>	
	<b>SFG 120</b>	▪ Connaître le processus d'étude globale d'impact
	<b>SFG 121</b>	▪ Savoir organiser et conduire une étude d'impact
	<b>SFG 122</b>	▪ Savoir organiser et conduire une étude technique
<b>OBJECTIF 13</b>	<b>La communication par réseau hertzien</b>	
	<b>SFG 130</b>	▪ Connaître la procédure radio
	<b>SFG 131</b>	▪ Connaître et savoir mettre en œuvre les moyens radio
<b>OBJECTIF 14</b>	<b>La topographie</b>	
	<b>SFG 140</b>	▪ Généralités sur la topographie
	<b>SFG 141</b>	▪ Savoir utiliser la carte et la boussole
	<b>SFG 142</b>	▪ Savoir utiliser le GPS
<b>OBJECTIF 15</b>	<b>La gestion des informations sur les zones minées</b>	
	<b>SFG 150</b>	▪ Etre sensibilisé sur le recueil, le traitement et la diffusion des données
	<b>SFG 151</b>	▪ Etre informé sur l'utilisation du système IMSMA
<b>OBJECTIF 16</b>	<b>La gestion de la qualité</b>	
	<b>SFG 160</b>	▪ Connaître le processus de gestion de la qualité
	<b>SFG 161</b>	▪ Savoir mettre en œuvre le processus de qualité au niveau de la section
<b>OBJECTIF 17</b>	<b>Evolution des techniques et moyens de lutte antimines</b>	
	<b>SFG 170</b>	▪ Connaître les moyens et techniques de déminage mécanisé
	<b>SFG 171</b>	▪ Connaître les moyens et techniques de détection cynophile
	<b>SFG 172</b>	▪ Recherche et développement
<b>OBJECTIF 18</b>	<b>La prévention au danger des mines</b>	
	<b>SFG 180</b>	▪ Connaître les grands principes de la sensibilisation
	<b>SFG 181</b>	▪ Savoir organiser et conduire une séance de sensibilisation

## FICHE DE STAGE

REPUBLIQUE DU BENIN		PROJET : CPADD
<b>Lieu de déroulement du stage :</b>	Centre de Perfectionnement aux Actions post conflictuelles de déminage et de dépollution (Bénin).	
<b>Intitulé du stage :</b>	<b>Inspecteur d'assurance et de contrôle qualité</b> (formation dispensée en français)	
<b>But du stage :</b>	<p>Former des cadres susceptibles d'occuper, au sein d'une unité militaire, d'un centre de lutte Antimines, voire d'une organisation de déminage humanitaire, les responsabilités inhérentes à la gestion de tous les aspects du processus de garantie de la qualité.</p> <p>Directement responsable auprès du directeur de programme, voire de l'officier chargé des opérations, l'inspecteur d'assurance qualité veille au développement et à l'application des normes techniques du début à la fin des opérations de déminage incluant la planification, la formation des opérateurs et toutes les phases menant à l'élimination de la menace.</p> <p>Il est par ailleurs responsable de l'ultime étape de contrôle de la qualité qui intervient entre la fin d'une opération de déminage et la restitution du terrain déminé.</p>	
<b>Langue de travail :</b>	Français	
<b>Durée du stage :</b>	65 jours	
<b>Dates de stage :</b>	<b>du 27 avril au 19 juin 2009</b>	
<b>Coût forfaitaire par stagiaire :</b>	<b>3 250 €</b> (2 131 860 francs CFA)	
<b>Capacité d'accueil du stage :</b>	24 places stagiaires	
<b>Date limite d'envoi du dossier de candidature</b>	15 février 2009	
<b>Documents administratifs à joindre au dossier :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche individuelle d'état civil (ou équivalent)</li> <li>- Photocopie du passeport</li> <li>- 2 photos d'identité récentes</li> <li>- Curriculum vitae du candidat</li> <li>- Photocopie des diplômes détenus</li> <li>- Attestation d'assurance décès – invalidité</li> <li>- Attestation d'assurance rapatriement</li> <li>- Certificat médical d'aptitude aux activités physiques et sportives</li> <li>- Certificat de non contagiosité</li> </ul>	
<b>Documents à détenir à l'arrivée sur le territoire :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passeport avec visa valide pour la durée du séjour</li> <li>- Carnet international de vaccination à jour</li> </ul>	
<b>Conditions d'admission en formation :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre officier subalterne ou sous-officier supérieur de l'Arme du génie ou de toute autre Arme ou Armée, si possible d'une structure dite opérationnelle ou,</li> <li>- Etre cadre d'une organisation internationale, d'un centre national de lutte Antimines ou d'une organisation de déminage humanitaire</li> <li>- Détenir une expérience opérationnelle probante dans le domaine du déminage humanitaire</li> <li>- Etre capable de s'exprimer et de rédiger en français</li> <li>- Etre physiquement et psychologiquement apte au travail dans un environnement à risque</li> </ul>	

## FICHE DE STAGE

**Module :** « **INSPECTEUR D'ASSURANCE ET DE CONTROLE QUALITE** »

<b>Objectif de la formation</b>	Former des cadres susceptibles d'occuper, au sein d'une unité militaire, d'un centre de lutte Antimines, voire d'une organisation de déminage humanitaire, les responsabilités inhérentes à la gestion de tous les aspects du processus de garantie de qualité. Directement responsable auprès du directeur de programme, voire de l'officier chargé des opérations, l'inspecteur d'assurance qualité veille au développement et à l'application des normes techniques du début à la fin des opérations de déminage incluant la planification, la formation des opérateurs et toutes les phases menant à l'élimination de la menace. Il est par ailleurs responsable de l'ultime étape de contrôle de la qualité qui intervient entre la fin d'une opération de déminage et la restitution du terrain déminé.
<b>Durée</b>	<b>08 semaines, soit 320 heures.</b>
<b>Conditions d'admission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etre officier subalterne ou sous-officier supérieur de l'Arme du génie ou de toute autre Arme ou Armée, si possible d'une structure dite opérationnelle ou,</li> <li>▪ Etre cadre d'une organisation internationale, d'un centre national de lutte Antimines ou d'une organisation de déminage humanitaire</li> <li>▪ Détenir une expérience opérationnelle probante dans le domaine du déminage humanitaire</li> <li>▪ Etre capable de s'exprimer et de rédiger en français</li> <li>▪ Etre psychologiquement apte au travail dans un environnement à risque</li> <li>▪ Etre physiquement apte à la pratique d'activités physiques et sportives</li> </ul>

### REPARTITION PAR COMPOSANTE DE FORMATION

<b>Total horaire</b>	<b>320 h</b>	<b>100 %</b>
<b>Module théorique</b>	<b>143 h</b>	<b>45%</b>
<b>Module pratique</b>	<b>157 h</b>	<b>49 %</b>
<b>Environnement à la formation</b>	<b>20 h</b>	<b>6 %</b>
<b>Validation de la formation</b>	Les stagiaires ayant satisfait à l'ensemble des évaluations théoriques et pratiques se verront décerner un diplôme attestant de leur capacité à tenir les fonctions d'inspecteur d'assurance et de contrôle qualité au sein d'un organisme de lutte Antimines.	

### PROGRAMME GENERAL

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Se situer dans l'environnement de l'action humanitaire (rappel)</b>	
	<b>SFG 10</b>	▪ Connaître les acteurs de la solidarité internationale
	<b>SFG 11</b>	▪ Connaître la problématique des mines et la lutte antimines
	<b>SFG 12</b>	▪ Connaître les rôles et responsabilités des acteurs de la lutte antimines

<b>OBJECTIF 2</b>	<b>La réglementation internationale (rappel)</b>	
	<b>SFG 20</b>	▪ Connaître la convention d'Ottawa
	<b>SFG 21</b>	▪ Connaître la convention de 1980
	<b>SFG 22</b>	▪ Connaître normes internationales de la lutte Antimines et les SOP
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Le soutien sanitaire des opérations (rappel)</b>	
	<b>SFG 30</b>	▪ Attestation de formation aux premiers secours
	<b>SFG 31</b>	▪ Connaître le soutien sanitaire des opérations de déminage
	<b>SFG 32</b>	▪ Connaître et savoir mettre en œuvre la procédure EVASAN
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>La gestion des informations sur les zones minées (rappel)</b>	
	<b>SFG 40</b>	▪ Etre sensibilisé sur le recueil, le traitement et la diffusion des données
	<b>SFG 41</b>	▪ Etre informé sur l'utilisation du système IMSMA
<b>OBJECTIF 5</b>	<b>La communication par réseau hertzien (rappel)</b>	
	<b>SFG 50</b>	▪ Connaître la procédure radio
	<b>SFG 51</b>	▪ Connaître et savoir mettre en œuvre les moyens radio
<b>OBJECTIF 6</b>	<b>La topographie (rappel)</b>	
	<b>SFG 60</b>	▪ Généralités sur la topographie
	<b>SFG 61</b>	▪ Savoir utiliser la carte et la boussole
	<b>SFG 62</b>	▪ Savoir utiliser le GPS
<b>OBJECTIF 7</b>	<b>Les différents aspects de la pollution pyrotechnique (rappel)</b>	
	<b>SFG 70</b>	▪ Connaître les munitions d'attente
	<b>SFG 71</b>	▪ Connaître les munitions d'attaque
	<b>SFG 72</b>	▪ Connaître les dispositifs de piégeage
	<b>SFG 73</b>	▪ Connaître les procédures de neutralisation des mines terrestres
<b>OBJECTIF 8</b>	<b>Les techniques de base de déminage et de dépollution (rappel)</b>	
	<b>SFG 80</b>	▪ Connaître et savoir utiliser les équipements de protection du démineur
	<b>SFG 81</b>	▪ Connaître et savoir utiliser les outils du démineur
	<b>SFG 82</b>	▪ Connaître les différentes techniques de déminage
<b>OBJECTIF 9</b>	<b>La matérialisation des zones dangereuses (rappel)</b>	
	<b>SFG 90</b>	▪ Connaître les différents systèmes de marquage
	<b>SFG 91</b>	▪ Connaître les moyens et techniques de marquage
	<b>SFG 92</b>	▪ Savoir matérialiser une zone dangereuse
<b>OBJECTIF 10</b>	<b>Rôle et responsabilités du chef de section de déminage (rappel)</b>	
	<b>SFG 100</b>	▪ Connaître le rôle et les responsabilités du chef de section de déminage
	<b>SFG 101</b>	▪ Savoir diriger une section de déminage en opération
	<b>SFG 102</b>	▪ Connaître et savoir utiliser la documentation du chef de section

<b>OBJECTIF 11</b>	<b>L'étude globale d'impact (rappel)</b>	
	<b>SFG 110</b>	▪ Connaître le processus d'étude globale d'impact
	<b>SFG 111</b>	▪ Savoir organiser et conduire une étude d'impact
	<b>SFG 112</b>	▪ Savoir organiser et conduire une étude technique
<b>OBJECTIF 12</b>	<b>L'organisation et la conduite de chantier (rappel)</b>	
	<b>SFG 120</b>	▪ Savoir organiser et conduire un chantier de déminage de zone
	<b>SFG 121</b>	▪ Savoir organiser et conduire un chantier de dépollution pyrotechnique
	<b>SFG 122</b>	▪ Savoir organiser et conduire un chantier de déminage d'itinéraire
<b>OBJECTIF 13</b>	<b>Organisation et conduite d'une opération de destruction de munitions (rappel)</b>	
	<b>SFG 130</b>	▪ Connaître et savoir mettre en œuvre les explosifs et artifices
	<b>SFG 131</b>	▪ Connaître et savoir appliquer les mesures de sécurité et de sauvegarde
	<b>SFG 132</b>	▪ Savoir détruire en sécurité les munitions isolées et en fourneau
<b>OBJECTIF 14</b>	<b>La prévention au danger des mines (rappel)</b>	
	<b>SFG 140</b>	▪ Connaître les grands principes de la sensibilisation
	<b>SFG 141</b>	▪ Savoir organiser et conduire une séance de sensibilisation
<b>OBJECTIF 15</b>	<b>Evolution des techniques et moyens de lutte antimines</b>	
	<b>SFG 150</b>	▪ Connaître les moyens et techniques de déminage mécanisé
	<b>SFG 151</b>	▪ Connaître les moyens et techniques de détection cynophile
	<b>SFG 152</b>	▪ Recherche et développement
<b>OBJECTIF 16</b>	<b>Le processus de garantie de la qualité</b>	
	<b>SFG 160</b>	▪ Connaître la philosophie de gestion de la qualité
	<b>SFG 161</b>	▪ Connaître la terminologie attachée au processus qualité
	<b>SFG 162</b>	▪ Connaître les normes et procédures inhérentes au processus qualité
<b>OBJECTIF 17</b>	<b>L'inspection d'assurance qualité</b>	
	<b>SFG 170</b>	▪ Savoir organiser et conduire une inspection d'assurance qualité
	<b>SFG 171</b>	▪ Connaître et savoir utiliser les documents liés à l'assurance qualité
<b>OBJECTIF 18</b>	<b>Le contrôle qualité</b>	
	<b>SFG 180</b>	▪ Savoir organiser et conduire une mission de contrôle qualité
	<b>SFG 181</b>	▪ Connaître et savoir utiliser les documents liés au contrôle qualité
<b>OBJECTIF 19</b>	<b>La gestion d'un accident par mine / UXO</b>	
	<b>SFG 190</b>	▪ Connaître les normes et procédures de gestion d'un accident
	<b>SFG 191</b>	▪ Savoir organiser et conduire une mission d'enquête post-accident

## FICHE DE STAGE

REPUBLIQUE DU BENIN		PROJET : CPADD
<b>Lieu de déroulement du stage :</b>	Centre de Perfectionnement aux Actions post conflictuelles de déminage et de dépollution (Bénin).	
<b>Intitulé du stage :</b>	<b>Officier état-major 2D / Officier opérations</b> (formation dispensée en français)	
<b>But du stage :</b>	<p>Former des cadres susceptibles d'occuper, au sein d'une unité militaire, d'un centre de lutte Antimines, voire d'une organisation de déminage humanitaire, les responsabilités inhérentes à la conception et à la gestion des opérations engagées sur le terrain.</p> <p>Directement placé sous l'autorité du directeur de programme ou du chef de la cellule G3 2D dans le cas d'une mission de maintien de la paix, l'officier opérations est également responsable de la gestion du processus de garantie de la qualité concernant l'ensemble des activités du programme de lutte antimines duquel il dépend.</p>	
<b>Langue de travail :</b>	Français	
<b>Durée du stage :</b>	30 jours	
<b>Dates de stage :</b>	<b>du 22 juin au 17 juillet 2009</b>	
<b>Coût forfaitaire par stagiaire :</b>	<b>1 500 €</b> (983 940 francs CFA)	
<b>Capacité d'accueil du stage :</b>	24 places stagiaires	
<b>Date limite d'envoi du dossier de candidature</b>	15 avril 2009	
<b>Documents administratifs à joindre au dossier :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche individuelle d'état civil (ou équivalent)</li> <li>- Photocopie du passeport</li> <li>- 2 photos d'identité récentes</li> <li>- Curriculum vitae du candidat</li> <li>- Photocopie des diplômes détenus</li> <li>- Attestation d'assurance décès – invalidité</li> <li>- Attestation d'assurance rapatriement</li> <li>- Certificat médical d'aptitude aux activités physiques et sportives</li> <li>- Certificat de non contagiosité</li> </ul>	
<b>Documents administratifs à détenir à l'arrivée sur le territoire :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passeport avec visa valide pour la durée du séjour</li> <li>- Carnet international de vaccination à jour</li> </ul>	
<b>Conditions d'admission en formation :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre officier, diplômé d'état-major de l'Arme du génie ou de toute autre Arme ou Armée, si possible d'une structure dite opérationnelle ou,</li> <li>- Etre cadre d'une Organisation Internationale, d'un centre national de lutte Antimines ou d'une organisation de déminage humanitaire.</li> <li>- Avoir suivi une formation où détenir une expérience probante dans le domaine de la gestion de projet.</li> <li>- Etre capable de s'exprimer et de rédiger en français.</li> </ul>	

## FICHE DE STAGE

**Module :** « OFFICIER ETAT MAJOR DE LA FILIERE 2D »

<b>Objectif de la formation</b>	<p>Former des cadres susceptibles d'occuper, au sein d'une unité militaire, d'un centre de lutte Antimines, voire d'une organisation de déminage humanitaire, les responsabilités inhérentes à la conception et à la gestion des opérations engagées sur le terrain.</p> <p>Directement placé sous l'autorité du directeur de programme ou du chef de la cellule G3 2D dans le cas d'une mission de maintien de la paix, l'officier opérations est également responsable de la gestion du processus de garantie de la qualité concernant l'ensemble des activités du programme de lutte antimines duquel il dépend.</p>
<b>Durée</b>	<b>4 semaines, soit 140 heures</b>
<b>Conditions d'admission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etre officier, diplômé d'état-major de l'Arme du génie ou de toute autre Arme ou Armée, si possible d'une structure dite opérationnelle ou,</li> <li>▪ Etre cadre d'une organisation internationale, d'un centre national de lutte Antimines ou d'une organisation de déminage humanitaire.</li> <li>▪ Avoir suivi une formation où détenir une expérience probante dans le domaine de la gestion de projet.</li> <li>▪ Etre capable de s'exprimer et de rédiger en français.</li> </ul>

### REPARTITION PAR COMPOSANTE DE FORMATION

<b>Total horaire</b>	<b>140 h</b>	<b>100 %</b>
<b>Module théorique</b>	<b>91 h</b>	<b>65 %</b>
<b>Module pratique</b>	<b>39 h</b>	<b>28 %</b>
<b>Environnement à la formation</b>	<b>10 h</b>	<b>7 %</b>
<b>Validation de la formation</b>	Les stagiaires ayant participé à l'ensemble des séances théoriques et pratiques se verront décerner un diplôme attestant de leur qualification d'officier d'état major de la filière 2D (officier opérations).	

### PROGRAMME GENERAL

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Se situer dans l'environnement de l'action humanitaire</b>	
	<b>SFG 10</b>	▪ Connaître les acteurs de la solidarité internationale
	<b>SFG 11</b>	▪ Connaître la problématique des mines et la lutte antimines
	<b>SFG 12</b>	▪ Connaître les rôles et responsabilités des acteurs de la lutte antimines
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>La réglementation internationale</b>	
	<b>SFG 20</b>	▪ Connaître la convention d'Ottawa
	<b>SFG 21</b>	▪ Connaître la convention de 1980
	<b>SFG 22</b>	▪ Connaître normes internationales de la lutte Antimines et les SOP

<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Le soutien sanitaire des opérations</b>	
	<b>SFG 30</b>	▪ Connaître le soutien sanitaire des opérations de déminage
	<b>SFG 31</b>	▪ Connaître et savoir mettre en œuvre la procédure EVASAN
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>La gestion des informations sur les zones minées</b>	
	<b>SFG 40</b>	▪ Connaître le concept de gestion des données de lutte antimines
	<b>SFG 41</b>	▪ Connaître et savoir utiliser le système IMSMA
<b>OBJECTIF 5</b>	<b>Le processus de garantie de la qualité</b>	
	<b>SFG 50</b>	▪ Connaître la philosophie de gestion de la qualité
	<b>SFG 51</b>	▪ Connaître la terminologie attachée au processus qualité
	<b>SFG 52</b>	▪ Connaître les normes et procédures inhérentes au processus qualité
<b>OBJECTIF 6</b>	<b>La gestion d'un accident par mine / UXO</b>	
	<b>SFG 60</b>	▪ Connaître les normes et procédures de gestion d'un accident
	<b>SFG 61</b>	▪ Savoir organiser et conduire une mission d'enquête post-accident
<b>OBJECTIF 7</b>	<b>Les techniques de gestion</b>	
	<b>SFG 70</b>	▪ Gestion des métiers à risque - Gestion du stress
	<b>SFG 71</b>	▪ Planification et gestion des opérations
<b>OBJECTIF 8</b>	<b>Les différents aspects de la pollution pyrotechnique</b>	
	<b>SFG 80</b>	▪ Information sur les mines, pièges et munitions non explosées
	<b>SFG 81</b>	▪ Les différents types de minage
	<b>SFG 82</b>	▪ Les facteurs aggravants de la pollution du champ de bataille
<b>OBJECTIF 9</b>	<b>Les techniques de base de déminage et de dépollution</b>	
	<b>SFG 90</b>	▪ Information sur les équipements de protection du démineur
	<b>SFG 91</b>	▪ Information sur les outils du démineur
	<b>SFG 92</b>	▪ Information sur les différentes techniques de déminage
<b>OBJECTIF 10</b>	<b>Evolution des techniques et moyens de lutte antimines</b>	
	<b>SFG 100</b>	▪ Information sur les moyens et techniques de déminage mécanisé
	<b>SFG 101</b>	▪ Information sur les moyens et techniques de détection cynophile
	<b>SFG 102</b>	▪ Information sur la recherche et développement
<b>OBJECTIF 11</b>	<b>La matérialisation des zones dangereuses</b>	
	<b>SFG 110</b>	▪ Information sur les différents systèmes de marquage
	<b>SFG 111</b>	▪ Information sur les moyens et techniques de marquage
<b>OBJECTIF 12</b>	<b>Rôle et responsabilités du chef de section de déminage</b>	
	<b>SFG 120</b>	▪ Information sur le rôle et les responsabilités du chef de section
	<b>SFG 121</b>	▪ Information sur la gestion d'une section de déminage en opération
	<b>SFG 122</b>	▪ Information sur la documentation détenue par le chef de section

<b>OBJECTIF 13</b>	<b>L'étude globale d'impact</b>	
	<b>SFG 130</b>	▪ Connaître le processus d'étude globale d'impact
	<b>SFG 131</b>	▪ Démonstration - Etude technique
<b>OBJECTIF 14</b>	<b>L'organisation et la conduite de chantier</b>	
	<b>SFG 140</b>	▪ Démonstration - Le chantier de déminage de zone
	<b>SFG 141</b>	▪ Démonstration - Le chantier de dépollution pyrotechnique
	<b>SFG 142</b>	▪ Démonstration - Le chantier de déminage d'itinéraire
<b>OBJECTIF 15</b>	<b>Les opérations de destruction de munitions</b>	
	<b>SFG 150</b>	▪ Information sur les règles de sécurité liées à l'emploi des explosifs
	<b>SFG 151</b>	▪ Information sur les mesures de protection des personnes et des biens
	<b>SFG 152</b>	▪ Démonstration – Destruction de munitions isolées et en fourneau
	<b>SFG 153</b>	▪ Connaître et savoir utiliser le système IMSMA
<b>OBJECTIF 16</b>	<b>Groupes de travail</b>	
	<b>SFG 160</b>	▪ Résolution de cas concrets
	<b>SFG 161</b>	▪ Rédaction de documents officiels
	<b>SFG 162</b>	▪ Témoignages

## FICHE DE STAGE

<b>REPUBLIQUE DU BENIN</b>		<b>PROJET : CPADD</b>
<b>Lieu de déroulement du stage :</b>	Centre de Perfectionnement aux Actions post conflictuelles de déminage et de dépollution (Bénin).	
<b>Intitulé du stage :</b>	<b>EOD de niveau 2</b> (formation dispensée en français)	
<b>But du stage :</b>	Former des cadres aptes à participer, au sein d'une unité spécialisée, d'un centre de lutte Antimines, voire d'une organisation de déminage humanitaire, aux opérations d'élimination des déchets explosifs de guerre et plus particulièrement des munitions atmosphériques jusqu'à 84 mm de diamètre, susceptibles d'être rencontrés au cours d'opérations de déminage humanitaire.	
<b>Langue de travail :</b>	Français	
<b>Durée du stage :</b>	45 jours	
<b>Dates de stage :</b>	<b>du 31 août au 09 octobre 2009</b>	
<b>Coût forfaitaire par stagiaire :</b>	<b>2 250 €</b> (1 475 905 francs CFA)	
<b>Capacité d'accueil du stage :</b>	24 places stagiaires	
<b>Date limite d'envoi du dossier de candidature :</b>	01 juin 2009	
<b>Documents administratifs à joindre au dossier :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche individuelle d'état civil (ou équivalent)</li> <li>- Photocopie du passeport</li> <li>- 2 photos d'identité récentes</li> <li>- Curriculum vitae du candidat</li> <li>- Photocopie des diplômes détenus</li> <li>- Attestation d'assurance décès – invalidité</li> <li>- Attestation d'assurance rapatriement</li> <li>- Certificat médical d'aptitude aux activités physiques et sportives</li> <li>- Certificat de non contagiosité</li> </ul>	
<b>Documents administratifs à détenir à l'arrivée sur le territoire :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passeport avec visa valide pour la durée du séjour</li> <li>- Carnet international de vaccination à jour</li> </ul>	
<b>Conditions d'admission en formation :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre officier subalterne ou sous-officier supérieur de l'Arme du génie ou de toute autre Arme ou Armée, si possible d'une structure dite opérationnelle ou</li> <li>- Etre cadre d'une organisation internationale, d'un centre national de lutte Antimines ou d'une organisation de déminage humanitaire</li> <li>- Avoir suivi une formation de chef de section de déminage humanitaire au CPADD ou détenir une expérience opérationnelle probante dans le domaine du déminage humanitaire</li> <li>- Etre capable de s'exprimer et de rédiger en français</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Etre physiquement et psychologiquement apte au travail dans un environnement à risque.</li></ul>
<b>Conditions de radiation du stage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Toute note inférieure à 10/20 au test d'entrée, entraînera la radiation du candidat et son retour dans son pays d'origine.</li><li>- Toute note inférieure à 10/20 au test Directeur de Mise en œuvre des explosifs (DMO), entraînera la radiation du candidat et son retour dans son pays d'origine.</li></ul>

## FICHE DE STAGE

**Module :**

**« EOD DE NIVEAU 2 / EOD 2 »**

<b>Objectif de la formation</b>	Former des cadres aptes à participer, au sein d'une unité spécialisée, d'un centre de lutte Antimines, voire d'une organisation de déminage humanitaire, aux opérations d'élimination des déchets explosifs de guerre et plus particulièrement des munitions atmosphériques jusqu'à 84 mm de diamètre les plus couramment découvertes dans le cadre des programmes de lutte Antimines ou des opérations de maintien de la paix mis en œuvre sur le continent africain.
<b>Durée</b>	<b>06 semaines, soit 210 heures.</b>
<b>Conditions d'admission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etre officier subalterne ou sous-officier supérieur de l'Arme du génie ou de toute autre Arme ou Armée, si possible d'une structure dite opérationnelle ou,</li> <li>▪ Etre cadre d'une organisation internationale, d'un centre national de lutte Antimines ou d'une organisation de déminage humanitaire</li> <li>▪ Avoir suivi une formation de chef de section de déminage humanitaire au CPADD ou détenir une expérience opérationnelle probante dans le domaine du déminage humanitaire.</li> <li>▪ Etre capable de s'exprimer et de rédiger en français.</li> <li>▪ Etre psychologiquement apte au travail dans un environnement à risque.</li> <li>▪ Etre physiquement apte à la pratique d'activités physiques et sportives.</li> </ul>

### REPARTITION PAR COMPOSANTE DE FORMATION

<b>Total horaire</b>	<b>210 h</b>	<b>100 %</b>
<b>Module théorique</b>	<b>126 h</b>	<b>60%</b>
<b>Module pratique</b>	<b>72 h</b>	<b>34 %</b>
<b>Environnement à la formation</b>	<b>12 h</b>	<b>6 %</b>
<b>Validation de la formation</b>	Les stagiaires ayant satisfait à l'ensemble des évaluations théoriques et pratiques se verront décerner un diplôme attestant de leur capacité à tenir les fonctions d'artificier de niveau 2 (EOD 2) au sein d'un organisme de lutte Antimines.	

### PROGRAMME GENERAL

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Se situer dans l'environnement de l'action humanitaire (rappel)</b>	
	<b>SFG 10</b>	▪ Connaître les acteurs de la solidarité internationale
	<b>SFG 11</b>	▪ Connaître la problématique des mines et la lutte antimines
	<b>SFG 12</b>	▪ Connaître les rôles et responsabilités des acteurs de la lutte antimines
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>La réglementation internationale (rappel)</b>	
	<b>SFG 20</b>	▪ Information sur le traité d'Ottawa et la convention de 1980
	<b>SFG 21</b>	▪ Connaître normes internationales de la lutte Antimines

	<b>SFG 22</b>	▪ Connaître les normes régissant les interventions sur munitions (SOP)
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Le soutien sanitaire des opérations (rappel)</b>	
	<b>SFG 30</b>	▪ Attestation de formation aux premiers secours
	<b>SFG 31</b>	▪ Connaître le soutien sanitaire des opérations de déminage
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>SFG 32</b>	▪ Connaître et savoir mettre en œuvre la procédure EVASAN
	<b>La gestion des informations sur les zones minées (rappel)</b>	
<b>OBJECTIF 5</b>	<b>SFG 40</b>	▪ Etre sensibilisé sur le recueil, le traitement et la diffusion des données
	<b>SFG 41</b>	▪ Etre informé sur l'utilisation du système IMSMA
<b>OBJECTIF 6</b>	<b>La communication par réseau hertzien (rappel)</b>	
	<b>SFG 50</b>	▪ Connaître la procédure radio
<b>OBJECTIF 7</b>	<b>SFG 51</b>	▪ Connaître et savoir mettre en œuvre les moyens radio
	<b>La topographie (rappel)</b>	
	<b>SFG 60</b>	▪ Généralités sur la topographie
<b>OBJECTIF 8</b>	<b>SFG 61</b>	▪ Savoir utiliser la carte et la boussole
	<b>SFG 62</b>	▪ Savoir utiliser le GPS
	<b>Connaissance des munitions</b>	
	<b>SFG 700</b>	▪ Connaître les poudres
	<b>SFG 701</b>	▪ Connaître les munitions de petits calibres
	<b>SFG 702</b>	▪ Connaître les mines terrestres
	<b>SFG 703</b>	▪ Information sur les mines marines et fluviales
	<b>SFG 704</b>	▪ Connaître les dispositifs de piégeage
	<b>SFG 705</b>	▪ Connaître les fusées
	<b>SFG 706</b>	▪ Connaître les projectiles
	<b>SFG 707</b>	▪ Connaître les grenades
	<b>SFG 708</b>	▪ Connaître les mortiers
	<b>SFG 709</b>	▪ Connaître les obus d'artillerie / char
	<b>SFG 710</b>	▪ Connaître les roquettes
<b>OBJECTIF 9</b>	<b>SFG 712</b>	▪ Connaître les munitions guidées
	<b>SFG 713</b>	▪ Connaître les munitions larguées
	<b>SFG 714</b>	▪ Connaître les sous munitions
	<b>SFG 715</b>	▪ Procédures de neutralisation
	<b>Rôle et responsabilités de l'artificier</b>	
<b>OBJECTIF 10</b>	<b>SFG 80</b>	▪ Connaître le rôle et les responsabilités de l'artificier
	<b>SFG 81</b>	▪ Connaître et savoir utiliser la documentation EOD
<b>OBJECTIF 11</b>	<b>la gestion des stocks de munitions</b>	
	<b>SFG 90</b>	▪ Connaître la réglementation sur la classification munitions
	<b>SFG 91</b>	▪ Connaître les règles de stockage des munitions

	<b>SFG 92</b>	▪ Connaître les règles et procédures de comptabilité et gestion de stock
<b>OBJECTIF 10</b>	<b>L'équipement des artificiers</b>	
	<b>SFG 100</b>	▪ Connaître et savoir utiliser les équipements de protection
	<b>SFG 101</b>	▪ Connaître les appareils de détection de sub-surface
	<b>SFG 102</b>	▪ Connaître les appareils de détection de grande profondeur
<b>OBJECTIF 11</b>	<b>La matérialisation des zones dangereuses (rappel)</b>	
	<b>SFG 110</b>	▪ Connaître les différents systèmes de marquage
	<b>SFG 111</b>	▪ Connaître les moyens et techniques de marquage
	<b>SFG 112</b>	▪ Savoir matérialiser une zone dangereuse
<b>OBJECTIF 12</b>	<b>Connaissance et utilisation des explosifs</b>	
	<b>SFG 120</b>	▪ Connaître les explosifs et artifices
	<b>SFG 121</b>	▪ Savoir appliquer la réglementation relative à la sécurité pyrotechnique
	<b>SFG 122</b>	▪ Savoir mettre en œuvre les explosifs et artifices
	<b>SFG 123</b>	▪ Connaître et savoir mettre en œuvre les charges de démantèlement
<b>OBJECTIF 13</b>	<b>Participation à un chantier de dépollution pyrotechnique</b>	
	<b>SFG 130</b>	▪ Savoir effectuer une étude de zone polluée
	<b>SFG 131</b>	▪ Savoir utiliser les appareils de détection de sub-surface
	<b>SFG 132</b>	▪ Savoir utiliser les appareils de détection de grande profondeur
<b>OBJECTIF 14</b>	<b>Travail dans un environnement sécurisé</b>	
	<b>SFG 140</b>	▪ Connaître et savoir déterminer les mesures de sauvegarde
	<b>SFG 141</b>	▪ Connaître et savoir effectuer les travaux de protection
<b>OBJECTIF 15</b>	<b>L'intervention sur les munitions conventionnelles</b>	
	<b>SFG 150</b>	▪ Connaître les procédures d'intervention spécifiques à chaque munition
	<b>SFG 151</b>	▪ Savoir détruire les munitions isolées et en fourneaux
	<b>SFG 152</b>	▪ Savoir détruire les poudres par brûlage
<b>OBJECTIF 16</b>	<b>La gestion de la qualité dans les opérations EOD</b>	
	<b>SFG 160</b>	▪ Connaître la philosophie de gestion de la qualité
	<b>SFG 161</b>	▪ Connaître les normes Qualité inhérentes à la destruction de munitions

## FICHE DE STAGE

REPUBLIQUE DU BENIN		PROJET : CPADD
<b>Lieu de déroulement du stage :</b>	Centre de Perfectionnement aux Actions post conflictuelles de déminage et de dépollution (Bénin).	
<b>Intitulé du stage :</b>	<b>Remise à niveau Chef de section de déminage humanitaire</b> (formation dispensée en français)	
<b>But du stage :</b>	<p>Remettre à niveau les cadres formés en 2003 ou 2004 au CPADD pour prolonger leur capacité opérationnelle et les former aux règles du déminage humanitaire.</p> <p>Former des cadres susceptibles d'occuper, au sein d'une unité militaire ou d'une organisation de déminage humanitaire, les responsabilités inhérentes à la conduite des opérations de déminage et de dépollution pyrotechnique sur le terrain, à la tête d'un élément de déminage humanitaire d'une trentaine de démineurs.</p>	
<b>Langue de travail :</b>	Français	
<b>Durée du stage :</b>	45 jours	
<b>Dates de stage :</b>	<b>du 19 octobre au 27 novembre 2009</b>	
<b>Coût forfaitaire par stagiaire :</b>	<b>2 250 €</b> (1 475 905 francs CFA)	
<b>Capacité d'accueil du stage :</b>	24 stagiaires	
<b>Date limite d'envoi du dossier de candidature</b>	15 août 2009.	
<b>Documents administratifs à joindre au dossier :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche individuelle d'état civil (ou équivalent)</li> <li>- Photocopie du passeport</li> <li>- 2 photos d'identité récentes</li> <li>- Curriculum vitae du candidat</li> <li>- Photocopie des diplômes détenus</li> <li>- Attestation d'assurance décès – invalidité</li> <li>- Attestation d'assurance rapatriement</li> <li>- Certificat médical d'aptitude aux activités physiques et sportives</li> </ul>	
<b>Documents administratifs à détenir à l'arrivée sur le territoire :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passeport avec visa valide pour la durée du séjour</li> <li>- Carnet international de vaccination à jour</li> </ul>	

<p><b>Conditions d'admission en formation :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre officier subalterne ou sous-officier supérieur de l'Arme du génie ou de toute autre Arme ou Armée, si possible d'une structure dite opérationnelle ou,</li> <li>- Etre cadre d'une organisation internationale, d'un centre national de lutte Antimines ou d'une organisation de déminage humanitaire.</li> <li>- Avoir suivi la formation de « Formateur aux techniques de base de déminage et de dépollution » ou de « chef de section de déminage et de dépollution » au CPADD en 2003 ou 2004 et ne pas avoir suivi d'autres stages de qualification depuis.</li> <li>- Disposer d'un large potentiel ainsi que des capacités intellectuelles permettant de suivre ce module de formation.</li> <li>- Maîtriser parfaitement la langue française.</li> <li>- Etre physiquement et psychologiquement apte au travail dans un environnement à risque.</li> </ul>
<p><b>Conditions de radiation du stage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute note inférieure à 10/20 au test Directeur de Mise en œuvre des explosifs (DMO) entraînera la radiation du candidat et son retour dans son pays d'origine.</li> </ul>

## FICHE DE STAGE

**Module :**

### « REMISE A NIVEAU CHEF DE SECTION DE DEMINAGE ET DE DEPOLLUTION »

<b>Objectif de la formation</b>	<p>Remettre à niveau les cadres formés en 2003 ou 2004 au CPADD pour prolonger leur capacité opérationnelle et les former aux règles du déminage humanitaire.</p> <p>Former des cadres susceptibles d'occuper, au sein d'une unité militaire ou d'une organisation de déminage humanitaire, les responsabilités inhérentes à la conduite des opérations de déminage et de dépollution pyrotechnique sur le terrain, à la tête d'un élément de déminage humanitaire d'une trentaine de démineurs.</p>
<b>Durée</b>	<b>6 semaines, soit 210 heures.</b>
<b>Conditions d'admission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etre officier subalterne ou sous-officier supérieur de l'Arme du génie ou de toute autre Arme ou Armée, si possible d'une structure dite opérationnelle ou,</li> <li>▪ Etre cadre d'une organisation internationale, d'un centre national de lutte Antimines ou d'une organisation de déminage humanitaire</li> <li>▪ Avoir suivi la formation de « Formateur aux techniques de base de déminage et de dépollution » ou de « chef de section de déminage et de dépollution » au CPADD en 2003 ou 2004 et ne pas avoir suivi d'autres stages de qualification depuis.</li> <li>▪ Etre capable de s'exprimer et de rédiger en français</li> <li>▪ Etre psychologiquement apte au travail dans un environnement à risque</li> <li>▪ Etre physiquement apte à la pratique d'activités physiques et sportives</li> </ul>
<b>Conditions de radiation du stage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute note inférieure à 10/20 au test Directeur de Mise en œuvre des explosifs (DMO) entraînera la radiation du candidat et son retour dans son pays d'origine.</li> </ul>

### REPARTITION PAR COMPOSANTE DE FORMATION

<u>Total horaire</u>	210 h	100 %
<b>Module pédagogique</b>	56 h	27 %
<b>Module technique</b>	116 h	55 %
<b>Module sécurité</b>	25 h	12 %
<b>Environnement à la formation</b>	13 h	6 %
<b>Validation de la formation</b>	Les stagiaires ayant satisfait à l'ensemble des évaluations théoriques et pratiques se verront décerner un diplôme attestant de leur capacité à tenir les fonctions de chef de section de déminage humanitaire.	

<b>PROGRAMME GENERAL</b>		
<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Se situer dans l'environnement de l'action humanitaire</b>	
	<b>SFG 10</b>	▪ Connaître les acteurs de la solidarité internationale
	<b>SFG 11</b>	▪ Connaître la problématique des mines et la lutte antimines
	<b>SFG 12</b>	▪ Connaître les rôles et responsabilités des acteurs de la lutte antimines
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>La réglementation internationale</b>	
	<b>SFG 20</b>	▪ Connaître la convention d'Ottawa
	<b>SFG 21</b>	▪ Connaître la convention de 1980
	<b>SFG 22</b>	▪ Connaître normes internationales de la lutte Antimines et les SOP
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Le soutien sanitaire des opérations</b>	
	<b>SFG 30</b>	▪ Attestation de formation aux premiers secours
	<b>SFG 31</b>	▪ Connaître le soutien sanitaire des opérations de déminage
	<b>SFG 32</b>	▪ Connaître et savoir mettre en œuvre la procédure EVASAN
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>La matérialisation des zones dangereuses</b>	
	<b>SFG 40</b>	▪ Connaître les différents systèmes de marquage
	<b>SFG 41</b>	▪ Connaître les moyens et techniques de marquage
	<b>SFG 42</b>	▪ Savoir matérialiser une zone dangereuse
<b>OBJECTIF 5</b>	<b>Rôle et responsabilités du chef de section de déminage</b>	
	<b>SFG 50</b>	▪ Connaître le rôle et les responsabilités du chef de section de déminage
	<b>SFG 51</b>	▪ Savoir diriger une section de déminage en opération
	<b>SFG 52</b>	▪ Connaître et savoir utiliser la documentation du chef de section
<b>OBJECTIF 6</b>	<b>L'organisation et la conduite de chantier</b>	
	<b>SFG 60</b>	▪ Savoir organiser et conduire un chantier de déminage de zone
	<b>SFG 61</b>	▪ Savoir organiser et conduire un chantier de dépollution pyrotechnique
	<b>SFG 62</b>	▪ Savoir organiser et conduire un chantier de déminage d'itinéraire
<b>OBJECTIF 7</b>	<b>Les techniques de base de déminage et de dépollution</b>	
	<b>SFG 70</b>	▪ Connaître et savoir utiliser les équipements de protection du démineur
	<b>SFG 71</b>	▪ Connaître et savoir utiliser les outils du démineur
	<b>SFG 72</b>	▪ Connaître les différentes techniques de déminage
<b>OBJECTIF 8</b>	<b>Les différents aspects de la pollution pyrotechnique</b>	
	<b>SFG 80</b>	▪ Connaître les munitions d'attente
	<b>SFG 81</b>	▪ Connaître les munitions d'attaque
	<b>SFG 82</b>	▪ Connaître les dispositifs de piégeage
	<b>SFG 83</b>	▪ Connaître les procédures de neutralisation des mines terrestres
<b>OBJECTIF 9</b>	<b>Organisation et conduite d'une opération de destruction de munitions</b>	
	<b>SFG 90</b>	▪ Connaître et savoir mettre en œuvre les explosifs et artifices
	<b>SFG 91</b>	▪ Connaître et savoir appliquer les mesures de sécurité et de sauvegarde

	<b>SFG 92</b>	▪ Savoir détruire en sécurité les munitions isolées et en fourneau
<b>OBJECTIF 10</b>	<b>L'étude globale d'impact</b>	
	<b>SFG 100</b>	▪ Connaître le processus d'étude globale d'impact
	<b>SFG 101</b>	▪ Savoir conduire une étude d'impact
	<b>SFG 102</b>	▪ Savoir conduire une étude technique
<b>OBJECTIF 11</b>	<b>La communication par réseau hertzien</b>	
		▪ Connaître la procédure radio
		▪ Connaître et savoir mettre en œuvre les moyens radio
<b>OBJECTIF 12</b>	<b>La topographie</b>	
	<b>SFG 120</b>	▪ Généralités sur la topographie
	<b>SFG 121</b>	▪ Savoir utiliser la carte et la boussole
	<b>SFG 122</b>	▪ Savoir utiliser le GPS
<b>OBJECTIF 13</b>	<b>La gestion des informations sur les zones minées</b>	
	<b>SFG 130</b>	▪ Etre sensibilisé sur le recueil, le traitement et la diffusion des données
	<b>SFG 131</b>	▪ Etre informé sur l'utilisation du système IMSMA
<b>OBJECTIF 14</b>	<b>La gestion de la qualité</b>	
	<b>SFG 140</b>	▪ Connaître le processus de gestion de la qualité
	<b>SFG 141</b>	▪ Savoir mettre en œuvre le processus de qualité au niveau de la section
<b>OBJECTIF 15</b>	<b>Evolution des techniques et moyens de lutte antimines</b>	
	<b>SFG 150</b>	▪ Connaître les moyens et techniques de déminage mécanisé
	<b>SFG 151</b>	▪ Connaître les moyens et techniques de détection cynophile
	<b>SFG 152</b>	▪ Recherche et développement
<b>OBJECTIF 16</b>	<b>La prévention au danger des mines</b>	
	<b>SFG 160</b>	▪ Connaître les grands principes de la sensibilisation
	<b>SFG 161</b>	▪ Savoir organiser et conduire une séance de sensibilisation

## FICHE DE STAGE

REPUBLIQUE DU BENIN		PROJET : CPADD
<b>Lieu de déroulement du stage :</b>	Centre de Perfectionnement aux Actions post conflictuelles de déminage et de dépollution (Bénin).	
<b>Intitulé du stage :</b>	<b>EOD de niveau 3</b> (formation dispensée en français)	
<b>But du stage :</b>	Former des cadres aptes à participer en qualité de chef d'équipe EOD, au sein d'une unité militaire, d'un centre de lutte Antimines, voire d'une organisation de déminage humanitaire, aux opérations d'élimination des munitions atmosphériques terrestres jusqu'à 160mm de diamètre, susceptibles d'être rencontrées au cours d'opérations de déminage et de dépollution à caractère humanitaire.	
<b>Langue de travail :</b>	Français	
<b>Durée du stage :</b>	65 jours	
<b>Dates de stage :</b>	<b>Dates à arrêter en fonction des besoins exprimés par les ONG</b>	
<b>Coût forfaitaire par stagiaire :</b>	<b>3 250 €</b> (2 131 860 francs CFA)	
<b>Capacité d'accueil du stage :</b>	24 places stagiaires	
<b>Date limite d'envoi du dossier de candidature</b>	Deux mois avant le début du stage	
<b>Documents administratifs à joindre au dossier :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche individuelle d'état civil (ou équivalent)</li> <li>- Photocopie du passeport</li> <li>- 2 photos d'identité récentes</li> <li>- Curriculum vitae du candidat</li> <li>- Photocopie des diplômes détenus</li> <li>- Attestation d'assurance décès – invalidité</li> <li>- Attestation d'assurance rapatriement</li> <li>- Certificat médical d'aptitude aux activités physiques et sportives</li> <li>- Certificat de non contagiosité</li> </ul>	
<b>Documents à détenir à l'arrivée sur le territoire :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passeport avec visa valide pour la durée du séjour</li> <li>- Carnet international de vaccination à jour</li> </ul>	
<b>Conditions d'admission en formation :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre officier subalterne ou sous-officier supérieur de l'Arme du génie ou de toute autre Arme ou Armée, si possible d'une structure dite opérationnelle ou,</li> <li>- Etre cadre d'une organisation internationale, d'un centre national de lutte Antimines ou d'une organisation de déminage humanitaire ;</li> <li>- Avoir au suivi une formation de d'artificier de niveau 2 et détenir une expérience opérationnelle probante dans le domaine du déminage humanitaire ;</li> <li>- Etre capable de s'exprimer et de rédiger en français</li> </ul>	

	- Etre physiquement et psychologiquement apte au travail dans un environnement à risque.
--	--

## FICHE DE STAGE

**Module :**

**« ARTIFICIER DE NIVEAU 3 / EOD 3 »**

<b>Objectif de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former des cadres aptes à participer, au sein d'une unité spécialisée, d'un centre de lutte Antimines, voire d'une organisation de déminage humanitaire, aux opérations d'élimination des restes explosifs de guerre et plus particulièrement des munitions atmosphériques jusqu'à 160mm de diamètre, les plus couramment découvertes dans le cadre des programmes de lutte Antimines ou des opérations de maintien de la paix mis en œuvre sur le continent africain.</li> <li>- La qualification « artificier de niveau 3 » confère au spécialiste qui la détient les compétences nécessaires pour procéder, en qualité de chef d'équipe EOD, à la destruction in situ ou en fourneau des catégories de munitions suivantes : mines terrestres, sous munitions, grenades, roquettes, projectiles d'artillerie et de mortier de tous types à l'exception des munitions à chargement non conventionnel.</li> <li>- Enfin, placé sous la direction et la supervision technique d'un artificier titulaire de la qualification Niveau 4, le spécialiste niveau 3 peut participer aux opérations de neutralisation des munitions découvertes sur un chantier de déminage ou de dépollution pyrotechnique afin de pouvoir les déplacer en sécurité vers leur lieu de destruction.</li> </ul>
<b>Durée</b>	<b>08 semaines, soit 280 heures d'enseignement</b>
<b>Conditions d'admission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etre officier subalterne ou sous-officier supérieur de l'Arme du génie ou de toute autre Arme ou Armée, si possible d'une structure dite opérationnelle ou,</li> <li>▪ Etre cadre d'une organisation internationale, d'un centre national de lutte Antimines ou d'une organisation de déminage humanitaire</li> <li>▪ avoir suivi une formation d'artificier de niveau 2, une formation de base de démineur et détenir une expérience opérationnelle probante dans un programme de lutte Antimines</li> <li>▪ Etre capable de s'exprimer et de rédiger en français</li> <li>▪ Etre psychologiquement apte au travail dans un environnement à risque.</li> <li>▪ Etre physiquement apte à la pratique d'activités physiques et sportives</li> </ul>

### REPARTITION PAR COMPOSANTE DE FORMATION

<u>Total horaire</u>	280 h	100 %
<b>Formation théorique</b>	<b>143 h</b>	<b>51 %</b>
<b>Formation pratique</b>	<b>92 h</b>	<b>33 %</b>
<b>Contrôle - Evaluation</b>	<b>25 h</b>	<b>9 %</b>
<b>Environnement à la formation</b>	<b>20 h</b>	<b>7 %</b>
<b>Validation de la formation</b>	Les stagiaires ayant satisfait à l'ensemble des évaluations de connaissances théoriques et pratiques se verront décerner un diplôme attestant de leur qualification d'artificier de niveau 3.	

<b>PROGRAMME GENERAL</b>		
<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Se situer dans l'environnement de l'action humanitaire (rappel)</b>	
	<b>SFG 10</b>	▪ Connaître les acteurs de la solidarité internationale
	<b>SFG 11</b>	▪ Connaître la problématique des mines et la lutte antimines
	<b>SFG 12</b>	▪ Connaître les rôles et responsabilités des acteurs de la lutte antimines
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>La réglementation internationale (rappel)</b>	
	<b>SFG 20</b>	▪ Information sur le traité d'Ottawa et la convention de 1980
	<b>SFG 21</b>	▪ Connaître normes internationales de la lutte Antimines
	<b>SFG 22</b>	▪ Connaître les normes régissant l'intervention sur munitions (POP)
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Le soutien sanitaire des opérations (rappel)</b>	
	<b>SFG 30</b>	▪ Savoir appliquer les gestes de premier secours
	<b>SFG 31</b>	▪ Connaître le soutien sanitaire des opérations de déminage
	<b>SFG 32</b>	▪ Connaître et savoir mettre en œuvre la procédure EVASAN
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>La gestion des informations sur les zones minées (rappel)</b>	
	<b>SFG 40</b>	▪ Etre sensibilisé sur les recueil, traitement et diffusion des données
	<b>SFG 41</b>	▪ Etre informé sur l'utilisation du système IMSMA
<b>OBJECTIF 5</b>	<b>La communication par réseau hertzien (rappel)</b>	
	<b>SFG 50</b>	▪ Connaître et savoir utiliser la procédure radio
	<b>SFG 51</b>	▪ Connaître et savoir mettre en œuvre les moyens radio
<b>OBJECTIF 6</b>	<b>La topographie (rappel)</b>	
	<b>SFG 60</b>	▪ Généralités sur la topographie
	<b>SFG 61</b>	▪ Connaître et savoir utiliser la carte, la boussole et les jumelles télémétriques
	<b>SFG 62</b>	▪ Connaître et savoir utiliser le GPS
<b>OBJECTIF 7</b>	<b>Les techniques de base de déminage et de dépollution (rappel)</b>	
	<b>SFG 100</b>	▪ Connaître et savoir utiliser les équipements de protection
	<b>SFG 101</b>	▪ Connaître et savoir utiliser les outils du démineur
	<b>SFG 102</b>	▪ Connaître les différentes techniques de déminage
<b>OBJECTIF 8</b>	<b>La matérialisation des zones dangereuses (rappel)</b>	
	<b>SFG 70</b>	▪ Connaître les différents systèmes de marquage
	<b>SFG 71</b>	▪ Connaître les moyens et techniques de marquage
	<b>SFG 72</b>	▪ Savoir matérialiser une zone dangereuse
<b>OBJECTIF 9</b>	<b>L'étude globale d'impact (rappel)</b>	
	<b>SFG 90</b>	▪ Connaître le processus d'étude globale d'impact
	<b>SFG 91</b>	▪ Savoir organiser et conduire une étude d'impact
	<b>SFG 92</b>	▪ Savoir organiser et conduire une étude technique

<b>OBJECTIF 10</b>	<b>La prévention au danger des mines (rappel)</b>	
	<b>SFG 100</b>	▪ Connaître les grands principes de la sensibilisation
	<b>SFG 101</b>	▪ Savoir organiser et conduire une séance de sensibilisation
<b>OBJECTIF 11</b>	<b>Connaissance des munitions</b>	
	<b>SFG 1100</b>	▪ Connaître les poudres
	<b>SFG 1101</b>	▪ Connaître les munitions de petits calibres
	<b>SFG 1102</b>	▪ Connaître les mines terrestres
	<b>SFG 1103</b>	▪ Etre informé sur les mines marines et fluviales
	<b>SFG 1104</b>	▪ Connaître les dispositifs de piégeage
	<b>SFG 1105</b>	▪ Connaître les fusées
	<b>SFG 1106</b>	▪ Connaître les grenades
	<b>SFG 1107</b>	▪ Connaître les mortiers
	<b>SFG 1108</b>	▪ Connaître les obus d'artillerie / char
	<b>SFG 1109</b>	▪ Connaître les roquettes
	<b>SFG 1210</b>	▪ Connaître les munitions guidées
	<b>SFG 1211</b>	▪ Connaître les munitions larguées
	<b>SFG 1212</b>	▪ Connaître les sous munitions
<b>OBJECTIF 12</b>	<b>Rôle et responsabilités de l'artificier de niveau 3</b>	
	<b>SFG 120</b>	▪ Connaître le rôle et les responsabilités de l'artificier de niveau 3
	<b>SFG 121</b>	▪ Savoir organiser et conduire une mission EOD de niveau 3
	<b>SFG 122</b>	▪ Connaître et savoir utiliser la documentation EOD normalisée
<b>OBJECTIF 13</b>	<b>la gestion des stocks de munitions</b>	
	<b>SFG 130</b>	▪ Connaître la réglementation sur la classification munitions
	<b>SFG 131</b>	▪ Connaître les règles de stockage des munitions
	<b>SFG 132</b>	▪ Connaître les règles de comptabilité et de gestion de stock
<b>OBJECTIF 14</b>	<b>Les équipements de détection</b>	
	<b>SFG 140</b>	▪ Connaître les appareils de détection de sub-surface
	<b>SFG 141</b>	▪ Connaître les appareils de détection de grande profondeur
	<b>SFG 142</b>	▪ Connaître les gestes élémentaires de maintenance des détecteurs
<b>OBJECTIF 15</b>	<b>Connaissance et utilisation des explosifs</b>	
	<b>SFG 150</b>	▪ Connaître les explosifs et artifices
	<b>SFG 151</b>	▪ Connaître la réglementation relative à la sécurité pyrotechnique
	<b>SFG 152</b>	▪ Savoir mettre en œuvre les explosifs et artifices
	<b>SFG 153</b>	▪ Connaître et savoir mettre en œuvre les charges de démantèlement

<b>OBJECTIF 16</b>	<b>Participation à un chantier de dépollution pyrotechnique</b>	
	<b>SFG 160</b>	▪ Savoir effectuer une étude de zone polluée
	<b>SFG 161</b>	▪ Savoir utiliser les appareils de détection de sub-surface
	<b>SFG 162</b>	▪ Savoir utiliser les appareils de détection de grande profondeur
<b>OBJECTIF 17</b>	<b>Travail dans un environnement sécurisé</b>	
	<b>SFG 170</b>	▪ Connaître et savoir utiliser les équipements de protection
	<b>SFG 171</b>	▪ Connaître et savoir déterminer les mesures de sauvegarde
	<b>SFG 172</b>	▪ Connaître et savoir effectuer les travaux de protection
<b>OBJECTIF 18</b>	<b>L'intervention sur les munitions conventionnelles</b>	
	<b>SFG 180</b>	▪ Connaître les procédures d'intervention sur munitions
	<b>SFG 181</b>	▪ Savoir détruire les munitions isolées et en fourneaux
	<b>SFG 182</b>	▪ Savoir détruire les poudres par brûlage
	<b>SFG 183</b>	▪ Savoir neutraliser une munition conventionnelle
<b>OBJECTIF 19</b>	<b>La gestion de la qualité dans les opérations EOD</b>	
	<b>SFG 190</b>	▪ Connaître la philosophie de gestion de la qualité
	<b>SFG 191</b>	▪ Connaître les normes Qualité inhérentes aux opérations EOD
<b>OBJECTIF 20</b>	<b>Evolution des techniques et moyens de lutte antimines</b>	
	<b>SFG 200</b>	▪ Etre informé sur les moyens et techniques de déminage mécanisé
	<b>SFG 201</b>	▪ Connaître les moyens et techniques de détection cynophile
	<b>SFG 202</b>	▪ Etre informé sur la « Recherche et Développement » dans la LAM